



Site Natura 2000 ZPS Gorges de la Dordogne

>>

*Comité de pilotage du 5
décembre 2013*

Recherche, veille et veille
Énergie et climat
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Direction Départementale des Territoires

Ministère de l'Écologie, du
développement durable et de l'énergie

WWW.developpement-durable.gouv.fr



Ordre du jour

- Rappel sur le site
- Actualités sur le dispositif évaluation des incidences (listes locales)
- Bilan de l'animation 2012-2013
- Perspectives 2014



2



Rappel sur le site

- Arrêté ministériel de désignation : 3/03/2006 pour préserver 16 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (rapaces très rares : Aigle botté, Milan royal; Circaète ; Cigogne noire....)
- Site interdépartemental (Corrèze-Cantal-Puy de Dôme) 63 communes
superficie: 46 037 ha
- Gouvernance : Etat
- Précédent Copil: 13/09/2011
- Validation du DOCOB et sa charte par arrêté préfectoral : 14 mai 2012
- Structure animatrice : SEPOL Limousin/LPO Auvergne



3



Evaluation des incidences

4 mars 2010 : condamnation de la France par l'Europe jugeant son dispositif réglementaire insuffisant pour protéger les zones Natura 2000

Objectif: obligation de réaliser une évaluation des incidences afin de prévenir les éventuels dommages de tout projet ou activités sur la préservation des habitats et des espèces dans les sites N2000

-D'où la mise en place de listes :

- une **liste nationale** regroupant 29 items depuis le 1/08/2010
- **2 listes locales** prenant en compte les spécificités et les enjeux locaux (décret du 16/08/11)
- Après un travail de concertation sur 2 ans : **validation d'un arrêté préfectoral départemental le 9/04/2013 regroupant la liste locale 1 et une liste locale 2**

Mise à disposition d'un portail internet sur le site de l'Etat en Corrèze pour guider les porteurs de projet



4